



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-046-2016-06

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2016

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2016-06-24-009 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire UT75 juin 2016 Décision n° 2016-012 (3 pages)

Page 3

IDF-2016-06-24-008 - Subdélégation de signature en matière administrative UT75 juin
2016 Décision n° 2016-011 (4 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-06-24-009

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire UT75 juin 2016
Décision n° 2016-012



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

DÉCISION N° 2016-012

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2016 mettant fin à l'emploi fonctionnel de M. Michel CHPILEVSKY, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 22 juin 2016,
- VU l'arrêté n° 2015204-0011 du 23 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAVIEVILLE, et Mr LEROY la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

M. Jean-Luc MATHIS, adjoint au chef du service du logement,
M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable pour les engagements et mises en paiements effectués dans le cadre du marché d'externalisation DALO,

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Véronique PERCHAUD, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
M. Pierre BAYLE, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine
M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-06-24-008

Subdélégation de signature en matière administrative

UT75 juin 2016

Décision n° 2016-011



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

DÉCISION n° 2016- 0 M

portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2016, mettant fin à l'emploi fonctionnel de M. Michel CHPILEVSKY, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 22 juin 2016,
- VU l'arrêté n° 2015204-0010 du 23 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative.

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAVIEVILLE et Mr LEROY, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, aux fonctionnaires suivants :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

. Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
. Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

M. Jean-Luc MATHIS, adjoint au chef du service du logement,
M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable et Mme Naima HOUIDI, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable,
Mme Yanne LE CLOIREC, chef du bureau de l'accès au logement et Mme Claude CHAMBRY, adjointe au chef du bureau,
Mme Marine GATSCHON, chef du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État et Mme Fabienne ERAVILLE, adjointe au chef du bureau,
Mme Sophia BOUZID-DUPENLOUP, chef du bureau du maintien dans le logement et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe au chef du bureau,
Mme Annie MALTAT, chef du bureau de l'insertion par le logement,
M. Samy MOKRI, chargé de mission plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et accompagnement vers et dans le logement,
M. David PALOMBIERI, responsable de la cellule réponse à l'usager.

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Véronique PERCHAUD, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
M. Pierre BAYLE, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
Mme Marie DUCHENY, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
M. Fabrice SOULIE-BELREPAYRE, chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
Mme Pauline BATAILLE, adjointe au chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme,
M. Quentin BAKHTIARI, chargé de mission habitat indigne,
M. Stéphan ADAMKIEWICZ, chargé de mission habitat privé.

Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME